

## **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux le douze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Giscos, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Fabienne BARBOT, Maire.

Date de la convocation : 08 décembre 2022

Présents : M. Sébastien RIOT, M. Samuel MOKTAR, Mme Chantal COURREGELONGUE, M. Michel GARBAYE, M. Stéphane GAUDON, Mme Marie GILBIN.

Excusés : Mme Françoise GALAY HAMON, M. Nicolas VIVAS.

Absente : Mme Fabienne MERRIAUX

Secrétaire de séance : M. Sébastien RIOT

Madame le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 28 Octobre 2022 qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour :

➤ Délibérations :

- Extinction partielle de l'éclairage public
- Assurance personnel IRCANTEC
- Recrutement agent contractuel
- Délégués CLECT
- Boites à archives
- Logiciel JVS Maristem

➤ Autres points :

- Vente bois
- Syndicat des Eaux et Assainissement de Grignols et de Lerm et Musset
- Travaux communaux
- Nouvelles consignes de tri
- Comptes rendus réunions

➤ Questions diverses

### **EXTINCTION PARTIELLE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC:**

Vote : 7                    pour : 7                    contre : 0                    abstention : 0

Madame le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies. Une réflexion a ainsi été engagée par le conseil municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

Après délibération et à l'unanimité le Conseil municipal,

- **DÉCIDE** que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 23 heures à 5 heures.
- **CHARGE** Madame le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure, et en particulier les lieux concernés, les horaires d'extinction, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation.

### **CNP RENOUVELLEMENT CONTRAT ASSURANCE 2023:**

Vote : 7            pour : 7            contre : 0            abstention : 0

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune a reçu une proposition d'assurance de CNP Assurances, pour le renouvellement de la couverture des risques incapacités du personnel IRCANTEC. La prime annuelle afférente à ce contrat inclut les frais de gestion. Le texte de cette proposition est soumis aux conseillers auxquels il est demandé de souscrire et d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces correspondantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE** :

- de souscrire au contrat assurance du personnel proposé par CNP Assurances pour une durée d'une année et prendra fin le 31/12/2023 ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à ce contrat ;

### **RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT :**

Vote : 7            pour : 7            contre : 0            abstention : 0

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'entretien des bâtiments communaux ;

Sur le rapport de Madame le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE** :

- Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 17/12/2022 au 07/04/2023 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent d'entretien à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 2 heures.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget sur les crédits correspondants.

### **DESIGNATION DELEGUES COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES :**

Vote : 7            pour : 7            contre : 0            abstention : 0

Madame le Maire indique que le délégué titulaire et le délégué suppléant amenés à siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté des Communes du Bazadais ont lieu d'être renouvelés.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal désigne :

- Délégué titulaire : Fabienne BARBOT
- Délégué suppléant : Samuel MOKTAR

**VENTE BOITES ET CONTENEURS A ARCHIVES :**

Vote : 7                    pour : 7                    contre : 0                    abstention : 0

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que pour la réalisation de l'archivage un grand nombre de boites et conteneurs à archives avait été acheté. Il s'avère finalement que très peu ont été utilisés et que le stock est donc très important.

Madame le Maire propose la mise en vente de boites et conteneurs aux communes qui seraient dans le besoin aux tarifs suivants :

- Boite dos de 10cm : 0,80 € TTC l'unité, soit le lot de 20 à 16 € TTC
- Boite dos de 15cm : 0.50 € TTC l'unité, soit le lot de 100 à 50 € TTC
- Conteneur : 3.00 € TTC l'unité, soit le lot de 7 à 21 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de la mise en vente de boites et conteneurs à archives aux tarifs proposés par Madame Le Maire,
- **AUTORISE** Madame le Maire à faire les démarches en ce sens et à signer les documents s'y rattachant.

**LOGICIEL INFORMATIQUE MAIRIE JVS MAIRISTEM:**

Vote : 7                    pour : 7                    contre : 0                    abstention : 0

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'une nouvelle nomenclature comptable pour les collectivités sera obligatoire à compter du 01/01/2024 : la M57.

La version actuelle, Horizon Online, du logiciel de la mairie ne prend pas en compte ce changement, c'est pourquoi la société JVS MARISTEM a fait une proposition financière, d'une durée de 3 ans, pour une migration vers l'offre Horizon Villages Infinity d'un montant annuel de 3080.40 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTE** de changer le logiciel informatique de la mairie pour une version adaptée à la nouvelle nomenclature
- **ACCEPTE** la proposition de JVS MAIRISTEM pour une durée de 3 ans
- **AUTORISE** Madame le Maire, à signer les documents s'y rattachant.

**VENTE BOIS :**

Compte tenu des risques de feux de forêt et de tempêtes, des arbres vont être coupés au lotissement de la Rouille autour des maisons, un marquage va être réalisé dans les meilleurs délais.

**SYNDICAT DES EAUX ET ASSAINISSEMENT DE GRIGNOLS ET DE LERM ET MUSSET :**

Il existe toujours des pertes d'eau importantes et une grosse fuite a été découverte à Masseilles.

Une refonte va être faite en Gironde sur les autorisations de prélèvements avec une demande d'économie à hauteur de 100 000 m<sup>3</sup>.

**TRAVAUX COMMUNAUX :**

- Ecole : le SIPHEM a fait son rapport concernant la rénovation thermique performante avec 3 scénarii possibles.

- Parking : suite aux dernières pluies, le parking récemment refait au niveau de la salle des sociétés montre des défauts. La société COLAS doit venir faire un constat.

- Eglise : les travaux sont terminés.

- Hangar derrière l'école : après son démontage, la réfection devrait se faire la semaine du 19/12.

### **NOUVELLES CONSIGNES DE TRI :**

Le Sictom du Sud-Gironde va mettre en place de nouvelles consignes de tri et remplacer la signalétique des bornes bleues par de la signalétique jaune.

En effet, sur les points d'apport volontaire il y aura progressivement 2 bornes jaunes et 1 borne verte. Cela vient du fait de la simplification des consignes de tri et notamment que les papiers et cartons seront collectés en mélange avec tous les emballages plastiques et métalliques dès janvier 2023.

### **COMPTE RENDU REUNION :**

- PLUI : Madame le Maire précise que sa finalisation avance, fin janvier 2023 il devrait être arrêté en Conseil Communautaire.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- ***Garde champêtre*** : l'ensemble des conseillers municipaux estime que la commune n'a pas l'utilité de cette prestation.
- ***Lou Sabitout*** : un sondage sera réalisé auprès de la population de Giscos pour avoir son avis sur l'utilité de ce journal.
- ***Tour de France*** : pour la première fois de son histoire, le tour de France va passer à Giscos le 07/07/2023. Cette manifestation entrainera la fermeture des routes dès 12h.
- ***Marché communal*** : 4 exposants seraient potentiellement intéressés pour vendre leurs produits lors d'un petit marché installé à proximité de la salle le vendredi matin à partir du 03 février 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

**EMARGEMENTS**

<b>N°</b>	<b>NOMS ET PRENOMS</b>	<b>FONCTION</b>	<b>SIGNATURE</b>
<b>1</b>	<b>BARBOT Fabienne</b>	<b>Maire</b>	
<b>2</b>	<b>RIOT Sébastien</b>	<b>Secrétaire</b>	

**Liste des membres présents :**

Mme Fabienne BARBOT  
M. Sébastien RIOT,  
M. Samuel MOKTAR,  
Mme Chantal COURREGELONGUE,  
M. Michel GARBAYE,  
M. Stéphane GAUDON,  
Mme Marie GILBIN.